

## Relevé des décisions du Conseil de l'UFR HSS - 25 janvier 2018

### 1) Adoption d'une motion étudiante concernant la nouvelle réforme de l'enseignement supérieur

OUI : 12 voix ; « OUI SI » [à condition que le texte soit remanié dans le cadre d'un groupe de travail constitué rapidement à cette fin puis à nouveau soumis à l'ensemble des membres du Conseil] : 17 voix

### 2) Approbation du PV du Conseil du 10 octobre 2017

OUI : 27 voix

### Approbation du PV du Conseil exceptionnel du 17 novembre 2017

OUI : 26 voix ; une abstention

### 3) Vote sur les profils des postes d'EC qui vont être mis au concours au printemps

Poste PR CNU21 (Histoire antique) : 25 voix *pour* ; 4 abstentions

Poste MCF CNU22 (Histoire moderne) : 23 voix *pour* ; 6 abstentions

Poste PR CNU09 (Littérature française) : 25 voix *pour* ; 4 abstentions

Poste PR CNU19 (Sociologie) : 24 voix *pour* ; 5 abstentions

### 4) Vote sur la répartition des primes pédagogiques et administratives 2017-2018

21 voix *pour* ; 6 abstentions

### 5) Vote sur le nouveau règlement des études interne à l'UFR HSS

19 voix *pour* ; 5 abstentions ; 4 voix *contre*

*Ph. Chanial, J. Anselmini*

**Motion du Conseil de l'UFR Humanités et Sciences Sociales  
(Université Caen Normandie)  
sur le projet de loi Orientation et Réussite des étudiants  
- Conseil du 25 janvier 2018 (20 pour, 1 contre & 1 abstention) -**

Les étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, ainsi que les personnels BIATSS élus du Conseil d'UFR HSS déplorent la précipitation dont fait l'objet la mise en œuvre de la nouvelle procédure Parcoursup et le processus de vote de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

Cinquante ans après les événements de mai 68, cette manière cavalière de réformer l'université à marche forcée relève de pratiques d'un autre âge. Les délais inacceptables donnés pour définir les « attendus » et, plus encore, pour organiser une année ou des dispositifs de « remise à niveau » ne peuvent conduire qu'à des bricolages médiocres et dérisoires, indignes de notre institution. En outre, alors que les universitaires croulent sous les tâches administratives et sont encore en train de mettre en place la réforme précédente, les moyens à la fois humains, financiers et pédagogiques font défaut pour mener à bien de tels projets. Or il ne s'agit pas ici d'une réforme technique, mais d'une profonde transformation des universités françaises qui ne saurait s'imposer sans débat sur les missions et les principes propres à l'institution universitaire.

Soumise à la concurrence déloyale non seulement des grandes, mais aussi moyennes et petites écoles (et leurs éventuelles « prépas »), publiques mais aussi, et de plus en plus, privées, face aux privilèges accordés notamment aux « grands établissements », financés sur fonds publics (Science Po., Dauphine etc.), l'université ne saurait réaliser sa mission fondamentale – assurer l'égalité des chances pour tous les lycéens et étudiants – sans que soient défendus les principes suivants :

- Tout titulaire du baccalauréat doit pouvoir accéder à la filière universitaire de son choix, ce qui suppose de se donner le temps et de réunir les moyens nécessaires à la mise en œuvre de dispositifs de remise à niveau (« année zéro » et parcours individualisés en collaboration avec l'enseignement secondaire) permettant d'accueillir les bacheliers, motivés, même a priori éloignés des exigences et méthodes universitaires, afin de corriger les effets de la sélection sociale ;
- Une université attachée à l'esprit du service public se doit d'offrir des perspectives tout à la fois aux ambitions des meilleurs étudiants, qui tendent aujourd'hui à la désertion ou à la contournement, et à celles, parfois plus modestes, de ceux qui souhaitent, en vue d'une insertion professionnelle plus précoce, mener des études plus brèves - ou repousser leur approfondissement dans le cadre d'une formation professionnelle, ouverte à tous les âges de la vie, qui constitue aussi une mission essentielle de l'université ;
- Le principe d'égalité exige également de garantir le statut national des diplômes universitaires, ce qui suppose de mettre en place tous les moyens propres à endiguer une concurrence féroce et délétère entre les établissements qui viendrait creuser davantage les inégalités, déjà à l'œuvre, au profit d'une poignée d'universités d'élite (principalement parisiennes) ;
- Plus généralement, on ne saurait demander aux Universités de pallier les tensions du marché du travail, notamment le chômage des jeunes, ni de se substituer à une politique de la jeunesse ambitieuse propre à garantir aux 18-25 ans une véritable autonomie, notamment financière, pour mener à bien leur projets personnels, universitaires ou non.

*Nous invitons l'ensemble des personnels et étudiants de l'UFR à participer à notre réunion de libre discussion  
lundi 19 février de 12h à 14h, Amphi à préciser.*